



Montreuil, le 23 février 2011

Hausse des prix du gaz de 20% en 1 an : aggravation de la précarité énergétique

Les prix du gaz pourraient encore augmenter d'environ 5% le 1^{er} avril prochain, soit +20% en 1 an. Cette augmentation des tarifs du gaz, conjuguée à celle annoncée de l'électricité, est un véritable scandale. Encore plus de ménages modestes vont basculer dans la précarité énergétique. La CNL exige que l'Etat s'oppose à toute hausse et redevienne garant de ce droit essentiel qu'est l'accès de tous à l'Energie.

3,5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique, tandis que le nombre de coupures de gaz est effrayant : GrDF annonçait en juin dernier que 300 000 ménages pourraient être victimes de coupures en 2010, soit 30 fois plus qu'en 2008. Cette nouvelle flambée des prix va conduire toujours plus de ménages à renoncer à se chauffer ou à se retrouver en situation d'impayés. Ce n'est pas le tarif spécial de solidarité gaz qui les aidera car les critères d'obtention sont bien trop restreints pour que tous les ménages concernés puissent en bénéficier.

Des mauvais coups vont à nouveau frapper les consommateurs dans les mois et les années à venir. La loi portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), censée être bénéfique aux consommateurs, est, en fait, en train de les flouer car elle va conduire à une explosion des prix.

Pour la Confédération Nationale du Logement, le bilan de la privatisation du secteur de l'énergie et l'ouverture à la concurrence est catastrophique car elles n'ont fait que renforcer les inégalités d'accès à l'énergie, un bien de première nécessité. Il est scandaleux que l'Etat laisse l'arbitrage à la seule Commission de Régulation de l'Energie. Le gouvernement, en renonçant ainsi à ses prérogatives sur les tarifs du gaz, permet aux actionnaires de GDF Suez de s'enrichir toujours plus, au détriment des intérêts des citoyens et des consommateurs.

Face à l'explosion de la précarité énergétique, la seule solution pour la CNL est de revenir à un service public de l'énergie avec un Etat garant de la stabilité tarifaire.

La CNL demande :

- Un véritable service public de l'Energie.
- Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- La construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux.
- L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.
- La garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires.
- La mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.

Contact presse : Stéphanie SOTISON - Tél. 01 48 57 95 78 – stephanie.sotison@lacnl.com

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 800 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous.

Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.

